

Il est ensuite proposé par le Dr J. S. Gibson, secondé par le Dr T. A. Rodger et résolu unanimement que :

“ Attendu que, d'après d'après certaines rumeurs, on a prétendu que des professeurs en relation avec une école de médecine en cette province, et reconnue par ce collège, tiennent des examens privés, et qu'à ces examens des certificats sont donnés pour que les porteurs aient droit à un diplôme et puissent pratiquer de fait; et attendu qu'un nommé Emile de Lormier, un étudiant de ce collège, a déclaré publiquement qu'il avait payé une certaine somme pour avoir un tel certificat; et attendu que, dans l'intérêt de la profession, il est du devoir de ce bureau de s'assurer si de tels examens irréguliers ont été tenus par une école quelconque en cette province, ou si des certificats ou diplômes sont accordés à des examens autres que ceux qui ont lieu devant les assesseurs nommés par ce collège; qu'il soit en conséquence résolu qu'une commission composée des Drs Craik, Hingston, Lachapelle, Robillard et Rodger, soit nommée pour faire enquête et faire rapport à la prochaine réunion de ce bureau.”

Les rapports du trésorier et de l'agent *détective* du collège, ainsi que le projet de tarif sont adoptés.

Sur motion du Dr Marmette, secondé par le Dr Gibson, des remerciements sont votés à l'Université Laval pour l'usage de ses salles.

Et la séance est levée.

Association Médicale du Canada.—La quinzième assemblée annuelle de cette association a eu lieu les 6, 7 et 8 septembre, à Toronto, dans les salles de l'Hôtel-de-Ville.

Le Dr Fenwick, de Montréal, occupait le fauteuil. L'assistance était plus nombreuse que d'habitude. Plusieurs travaux d'un grand intérêt furent présentés à l'assemblée. Nous publions aujourd'hui celui du Dr L. C. Prévost, d'Ottawa.

Les nouveaux officiers sont: MM. les Drs Mullin, de Hamilton, président; W. Osler, de Montréal, secrétaire-général; Robillard, de Montréal, trésorier. La prochaine assemblée aura lieu à Kingston.

Actions en dommage.—Les Drs A. Lamarche, S. Lachapelle et H. B. Desrosiers ont donné instruction à leur avocat, M. F. X. Archambault de poursuivre en dommages pour \$10,000 chaque les Drs F. W. Campbell, Perrigo, Kennedy et Simpson, en raison d'un indictement pour libelle lancé contre